

Comité sècheresse du 9 août 2022

La situation actuelle en France

Le contexte météorologique national de sècheresse de grande ampleur (93 départements ont pris des mesures de restrictions dont 67 de niveau crise au 5 août), ont conduit à l'instruction interministérielle du 5 août 2022. Cette instruction vise notamment :

- À renforcer les actions de suivi de la situation hydrologique, de l'état des ressources, des contraintes et difficultés associées pour les différents usages (alimentation en eau potable, usages agricoles, usages industriels, tourisme...)
- Augmenter la fréquence des réunions des comités départementaux institués par la circulaire du 27 juillet 2021 (comités de suivi sècheresse)
- Assurer la poursuite des actions et contrôles pour s'assurer du respect des mesures de restrictions spécifiques prises par arrêté préfectoral.

C'est pour cette raison que le comité de suivi de la ressource du département de l'Hérault initialement programmé le 11 août a été anticipé. Il devra se réunir par ailleurs à une fréquence hebdomadaire en vue d'une remontée des indicateurs nationaux au plus tard chaque jeudi avant 10h Il s'est tenu en visioconférence ce mardi 9 août à 16h00, sous la présidence de Monsieur Pierre CASTOLDI, sous-préfet de Béziers.

La situation Départementale

Point Météo France

Dans l'intérieur des terres, anomalie de +3 à +7°C pour les T max depuis de nombreux mois

Août : quelques pluies autour du 05/08

Année hydrologique : sèche sur la partie Est du département

Indice d'humidité des sols en baisse depuis avril - record de 2006 atteint - anomalie forte dans les Hauts Cantons et le Montpelliérain (écart de 30 à 60% sous la normale)

Prévisions pour la décade à venir :

1er signal favorable des modèles depuis début juin : risque d'averses orageuses possibles le week-end prochain du 15 août dans les Hauts cantons dimanche et Montpellier lundi avec baisse des températures maximales après cette perturbation avec passage en dessous de la normale possible.

Prévisions saisonnières :

Pour le trimestre août-septembre-octobre, scénario chaud (très probable) et sec (probable) - prévision humidité des sols (modèle expérimental) : très faible jusque fin août et remontée à partir de mi-septembre

Eaux souterraines

Globalement, pas de tension - Niveaux plutôt proches de la normale en baisse généralisée mais sans accélération notoire

La situation des ressources en eau du département n'est pas particulièrement alarmante pour la saison :

- Les niveaux de nappes continuent de baisser mais 70 % des nappes bénéficient encore d'un niveau normal ou supérieur à la normale pour la période ;
- La baisse des débits des principaux cours d'eau est stabilisée, même si certains secteurs 2/4 connaissent un étiage sévère et que le nombre d'assec des petits affluents augmente ;

Eau potable

L'alimentation des populations en eau potable ne présente pas, à ce stade, de difficultés majeures ou prévisibles à court terme sur les secteurs densément peuplés.

Les difficultés actuelles sont très ponctuelles et concernent 4 communes et moins de 200 habitants (commune du Soulié 10 habitants et sur la commune de Montesquieu pour le hameau de Mas Rolland 61 habitants), pour lesquelles des mesures de portage d'eau ont été mises en place.

Agriculture

Viticulture

Fin de l'irrigation « intensive » du fait du début des vendanges dans la plaine depuis le 5 août ;

Point d'attention lié au démarrage précoce des vendanges (le 5 août) qui pourra générer des besoins supplémentaires d'eau potable (nettoyage des cuves, machines à vendanger...) à cumuler à ceux liés à la fréquentation touristique du mois d'août, ce qui pourrait accentuer les tensions sur les réseaux ou les ressources identifiées comme fragilisées.

arboriculture :

Les problèmes de rendement sont plus liés à la canicule qu'à la sécheresse et aux restrictions d'usage de l'eau.

Élevage

Idem, avec un constat de fortes pertes sur la première coupe de fourrages (30 à 50%) et une mauvaise prise des cultures d'été (luzerne, sorgho). En revanche concernant les besoins abreuvement du bétail pas de problème majeur recensé.

Situation hydrologique des cours d'eau

Situation tendue notamment sur la Mare et le Jaur mais pas exceptionnelle.

Activation du plan de gestion de crise de l'ASA de Gignac depuis le 01/08 : entre 600 à 750 l/s au lieu de plus de 1000 l/s.

Le réseau ONDE a noté, le 24/07, 6 stations à sec (situation relativement normale pour la saison) et 10 stations le 08/08 : dégradation en avance de 2 à 3 semaines.

BV Etang de l'or : assec sur Bérange-Cadoule-Salaison.

Lez : Développement algues et jussies à l'aval - travaux terminés sur le seuil du pont Juvénal.

Mosson : bloom algal vers Juvignac - mortalité Silures vers VLM (origine virale ou bactériologique : analyse en cours mais a priori pas de lien direct avec la situation hydrologique).

Retenues - Barrages

Un point sur la situation des barrages et au niveau de chaque bassin versant du département

Olivettes-Salagou-Monts d'Orb :

La situation est confortable avec des niveaux de remplissage normaux à hauts pour cette période.

La situation dans les Départements voisins

AUDE :

le bassin versant de l'Argent-Double est placé en crise, celui de l'Aude aval ainsi que le canal du Midi sont placés en alerte renforcée et le bassin versant de la Cesse est maintenu en alerte (arrêté préfectoral du 5 août 2022).

GARD :

La partie gardoise de l'Hérault amont est placée en crise avec maintien du bassin versant du Vidourle en crise (arrêté préfectoral du 3 août 2022).

TARN :

Premières mesures décidées pour le bassin versant de l'Agout (arrêté préfectoral du 5 août 2022).

Situation territoire du Syndicat

La Situation est inchangée par rapport au dernier comité sécheresse.

- La Commune de **Vias** desservie par la ressource située sur l'ASTIEN : est placée en **Vigilance**, sans restrictions d'usage mais avec des recommandations

- Les Communes **Agde, Pinet, Montagnac, Marseillan, Mèze, Loupian, Villeveyrac, Bouzigues, Balaruc le Vieux, Balaruc les Bains, Frontignan, Sète, Gigan, Poussan** et **Montbazin**, desservies par la ressource située sur le bassin versant de l'Hérault aval : sont placées en **Alerte renforcée** avec des restrictions d'usage et des interdictions.
- Les Communes **Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Pignan, Saussan, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques, Lavèrune, Saint Jean de Védas, Vic la Gardiole** et **Mireval**, desservies par les ressources situées sur le bassin versant du Lez Mosson, le bassin versant de l'Hérault aval et l'eau du Rhône (BRL) : sont placées en **Alerte renforcée** avec des restrictions d'usage et des interdictions.
- **Les usages satisfaits à partir de l'eau brute provenant des réseaux BRL uniquement** : Ces Usages ne sont toutefois pas concernés. Ils sont placés en Vigilance, sans restriction d'usage mais en recommandant dans le cadre d'une démarche volontaire de limiter, entre 10h et 18h, les arrosages des pelouses, espaces verts publics ou privés, jardins d'agrément et espaces sportifs publics.

- Les usages satisfaits à partir de l'eau brute provenant des réseaux BRL uniquement
 - Ces Usages ne sont toutefois pas concernés. Ils sont placés en **Vigilance**, sans restriction d'usage mais en recommandant dans le cadre d'une démarche volontaire de limiter, entre 10h et 18h, les arrosages des pelouses, espaces verts publics ou privés, jardins d'agrément et espaces sportifs publics.
Voir annexe

-

